



MERVILLE

COMMUNE RURALE

Bulletin ~ Liaison & Information



N° 16 / 4^e trimestre 1986

S O M M A I R E

-*-**_ *-*_*-*_*-*_*-*_*-*_*-

- AU COEUR DE NOTRE CITE -

- Les voeux du Conseil municipal
- Délibérations
- Etat Civil
- Un Mervillois à l'honneur

- INFORMATIONS -

- Conduite à tenir en cas d'alerte
- Centre de loisirs de Beauzelle
- Syndicat de la Save
- En Prévision des fêtes - Prévention
- Tour de garde des pharmacies

- VIVRE A MERVILLE -

- Groupement A.C.C.A - FOOT - PETANQUE
- Twirl'ing Club Mervillois
- Foyer rural
- Football club
- Pétanque
- Crèche - Halte garderie - Lieu récréatif

M E R V I L L E

Liaison et Information

-*-**_ *-*_*-*_*-*_*-*_*-*_*-

Rédaction - Publication - Diffusion

Madame Jacqueline LABEZIN - Monsieur Serge LASKA

Monsieur Maurice LLORCA - Monsieur Guy MONBRUN

Création - Edition - Maquette - MAIRIE de MERVILLE

Tél. 61 85 00 42

DELIBERATIONS

=====

- Le Conseil municipal s'est réuni le 12 Septembre et le 31 Octobre 1986 et il a pris les délibérations suivantes :
- Augmentation d'horaire d'un agent de service et autorisation d'embauche d'une intermédiaire en cas d'absence des titulaires.
 - Fixation du prix des repas de la cantine suivant le montant facturé par la ville de TOULOUSE.
 - Avenant au marché de construction du Groupe scolaire pour les lots menuiserie, serrurerie et V R D.
 - Approbation du contrat d'assurance Incendie de la maternelle.
 - Acceptation d'une avance remboursable de l'Agence de Bassin-Adour Garonne pour les travaux d'assainissement.
 - Fixation de l'indemnité à l'agent des impôts.
 - Modification du classement des chemins de Grand Borde et du Rouge t.
 - Convention avec l'association " Lien Ressource Formation" pour l'aide à la recherche d'emploi des TUC employés par la commune.
 - Acceptation d'une cession gratuite de terrain pour l'élargissement de la route au niveau du lotissement Panoramic (élargissement effectué lors de la création du lotissement).
 - Acceptation d'un programme d'assainissement (tout à l'égout) de 600.000 F avec une subvention de l'Etat de 30 % et du Département de 18 % sur le montant des emprunts réalisés.
 - Contribution aux charges de branchement électrique de la Maternelle.
 - Adhésion à l'Opération Programmée et l'Amélioration de l'Habitat dans le cadre de la Charte Intercommunale (si cette opération est effectivement lancée, des informations seront données dans un prochain journal).
 - Approbation du contrat dommage ouvrage pour la construction de l'Ecole primaire et du contrat avec le C E P pour le contrôle de sécurité.
 - demande d'attribution de la subvention du " Fonds scolaire".

ETAT CIVIL

CARNET ROSE - BLEU

=====

Christophe Fabien Patrick LAGANE	le 8 NOVEMBRE 1986
Jérémy TARANTINO	le 24 NOVEMBRE
Nicolas Jean-Charles GELI	le 26 NOVEMBRE
Annick LEFEBVRE	le 1 DECEMBRE

CARNET NOIR

=====

Alcide Eugène Auguste BULTE - 77 ans -	le 13 NOVEMBRE
Eliane GAGO née PARSY - 47 ans -	le 9 DECEMBRE

UN MERVILLOIS A L'HONNEUR

Depuis peu notre commune compte parmi ses administrés un des meilleurs ouvriers de France.

Nous avons appris avec fierté qu'il vient d'être honoré à Paris le 12 de ce mois-ci, par une médaille d'Argent au concours des meilleurs ouvriers de France. Il s'agit de Louis BIDAULT déjà bien connu pour ses réalisations artistiques.

Nous avons donc décidé d'aller l'interviewer pour vous.

La rédaction : Expliquez-nous, Monsieur BIDAULT ce qu'est ce concours ?

M. BIDAULT : Le concours meilleurs ouvriers de France (M.O.F.) est ouvert à tous : le principe en est humanité, coeur et honneur du travail. Il est demandé, dans chaque profession l'accomplissement d'une oeuvre qui sera jugée par un jury national et sanctionné par une médaille d'or (titre M.O.F.), d'argent (lauréat du travail) ou par un encouragement. En ce qui me concerne, j'ai concouru dans la profession de peintre-décorateur.

La rédaction : Alors, quel fut votre travail ?

M. BIDAULT : L'oeuvre que j'ai présenté m'a demandé 1200 heures de travail (soirées et fin de semaines).

Le sujet était (sur 2 panneaux contre plaqué 2,10/2m) une réalisation en peinture, d'un décor d'appartement avec panneaux bois et marbres, fausses moulurations et choix d'un style. J'ai créé, dans un style Louis XIV l'ensemble suivant :

- panneau gauche : grande salle de Campan et soubassement en Languedoc, cimaise et plinthe en Portor.
- panneau droit : porte en chêne, lambris de hauteur en orme.

J'ai employé deux techniques: huile et aquarelle et réalisé l'aspect final brillant (15 couches de vernis) et poli. Les difficultés ont été de tous ordres (techniques, temporelles mais aussi familiales) mais les satisfactions plus nombreuses.

La rédaction : Et maintenant, quels sont vos projets ?

M. BIDAULT : Continuer à peindre pour professer, et peut-être, tenter dans deux ans, d'obtenir la médaille d'or, récompense suprême.

Interview réalisé par M. LLORCA.

Nota: Prochainement une exposition sur les réalisations des M.O.F aura lieu dans notre région .

INFORMATIONS

=====

CONDUITE A TENIR EN CAS D'ALERTE

=====

Dans le cas d'une pollution atmosphérique il est de notre devoir de vous signaler la conduite à tenir afin de réduire au maximum les risques d'intoxication. Pour ce faire il faut respecter dans le calme les quatre points définis ci-dessous:

1/ ALERTE :

L'alerte est donnée par sirène dotée d'un signal caractéristique alternant pendant 5 minutes un appel de 30 secondes et un silence de 5 secondes.

Soit environ 9 appels de 30 secondes

2/ CONDUITE A TENIR CHEZ SOI:

- Rester chez soi ou rentrer dans la maison la plus proche,

- Fermer portes et fenêtres,

- Arrêter tous les systèmes de ventilation (hottes, climatiseurs, aérateurs...) et éviter toute flamme et toute étincelle,

- S'installer dans une pièce ayant un point d'eau (salle de bains, cuisine, cabinet de toilettes...),

- Prendre l'écoute d'une radio locale,

- Respirer à travers un linge imbibé d'eau,

- Attendre, pour sortir, le signal de fin d'alerte.

3/ CONDUITE A TENIR LOIN DE CHEZ SOI :

- Les piétons devront respirer à travers un linge épais (mouchoir, cache-nez- veste manteau...) et marcher lentement vers la maison la plus proche,

- Les automobilistes devront fermer les glaces et les systèmes d'aération et de chauffage et s'éloigner de la zone en se conformant aux instructions des services de sécurité.

4/ FIN D'ALERTE :

SIGNAL CONTINU DE 3 MINUTES

CENTRE DE LOISIR DE BEAUZELLE

=====

Suite à une communication de Monsieur le Maire de Beauzelle, nous vous transmettons le communiqué suivant :

" La municipalité de Beauzelle nous informe qu'elle vient de créer dans sa commune un Centre de Loisirs pour les mercredis et petites vacances. Ce centre est ouvert aux enfants de 4 à 12 ans et est agréé par la Direction de la Jeunesse et des Sports.

Les parents peuvent donc bénéficier de la participation de la C.A.F.

Le prix de journée est fixé à 50 F pour les enfants extérieurs à la commune."

Si certains de vous sont intéressés, vous voudrez bien vous inscrire au secrétariat de la Mairie de Beauzelle.

La municipalité de Beauzelle espère ainsi rendre service à certains parents qui travaillent et ont besoin de ce mode de garde tout en renforçant l'entraide entre les deux collectivités.

SYNDICAT DE LA SAVE

=====

Comme chaque année le syndicat de la save exécute des travaux d'entretien des berges. Depuis le 1er Décembre l'Entreprise MONGE a commencé aux abords de Saint-Paul. De ce fait les propriétaires riverains sont avertis qu'un mouvement d'engins risque de perturber les abords de la Save et nous vous remercions pour votre compréhension.

EN PREVISION DES FETES - PREVENTION

ALCOOL AU VOLANT ? LA GRANDE AFFAIRE DE L'ANNEE.

VOITURE + ALCOOL = ACCIDENT - POURQUOI?

Parce que les études menées à ce sujet montrent que l'alcool est responsable chaque année de 40% des accidents mortels et qu'il entraîne la mort de 5 000 personnes sur la route.

Ce triste bilan doit faire prendre conscience de la gravité du problème et de la nécessité de lutter plus efficacement contre l'alcoolémie au volant.

A cet effet, la loi de 8 Décembre 1983 se révèle beaucoup plus rigoureuse. Elle devrait permettre d'éliminer progressivement des routes de France les conducteurs qui ont consommé de l'alcool. Plus que jamais ceux-ci devront choisir : la boisson ou le volant.

QUE DIT LA LOI ?

1/ Tout conducteur qui aura un taux de 0,80 gramme d'alcool par litre de sang commettra un délit sanctionné par des peines plus lourdes. C'est ainsi notamment, qu'outre de fortes amendes (500 F à 8.000 F) le permis de conduire pourra être suspendu ou annulé.

2/ Les vérifications de l'état alcoolique par les services de Police et de Gendarmerie pourront s'effectuer avec l'aide d'appareils " analyseurs d'haleine" appelés "éthylotests " et " éthylomestres" qui remplaceront progressivement "l'alcootest" (dit le "ballon") et " la prise de sang".

L'ALCOOLEMIE

L'alcoolémie est la teneur en alcool du sang exprimée en gramme par litre. Ainsi, lorsqu'on parle d'une alcoolémie de 0,80, il y a 0,8 gramme d'alcool par litre de sang.

Comme nous le remarquerons ci-après, ce taux est facilement atteint.

Mais il faut également savoir que de nombreux facteurs peuvent modifier l'alcoolémie qui varie :

...../.....

.../...

- en fonction du temps : elle augmente au fur et à mesure de l'absorption, puis diminue lentement,
- selon que le sujet est à jeun (alcoolémie plus élevée) ou que l'alcool est consommé pendant un repas,
- en fonction de la quantité ingérée,
- selon les individus : la femme est plus sensible que l'homme, la fatigue, la maladie ont une influence, ainsi que le poids (l'alcoolémie est plus élevée si le poids est faible).

LES EFFETS DE L'ALCOOL SUR LE COMPORTEMENT DU CONDUCTEUR

<u>Effets psycho-physiologiques de l'alcool</u>	
<u>Taux d'alcoolémie</u>	<u>Effets psycho-physiologiques</u>
de 0,10 à 0,30g/l	Zone de tolérance physique;Aucun trouble n'est constaté.
de 0,30 à 0,50g/l	Toujours aucun signe clinique apparent mais les gestes commencent à être perturbés. La fusion optique des images est troublée et la sensibilité de la vision diminue. L'estimation des distances et des vitesses est faussée.
de 0,50 à 0,80g/l	Les troubles commencent à apparaître chez certains sujets. Les temps de réaction sont allongés, les réactions motrices troublées. Euphorie du conducteur.
de 0,80 à 1,50g/l	Réflexes de plus en plus troubles. Ivresse légère. Baisse de la vigilance. La conduite est dangereuse.
de 1,50 à 3,00g/l	Allure titubante. Diplopie (on voit double).
de 3,00 à 5,00g/l	L'ivresse est nette, la conduite est impossible.
au delà de 5,00g/l	Coma pouvant entraîner la mort.

.../...

.../...

QUELQUES CONSEQUENCES DE L'ALCOOLEMIE AU VOLANT

- 1/ Euphorie, témérité, imprudence.
- 2/ Rétrécissement du champ visuel.
- 3/ Réflexes amoindris, retard dans le freinage.

QUE PEUT-ON BOIRE ?

La question est de savoir quelle quantité d'alcool on peut absorber ?

Sur le plan légal, tout conducteur ayant consommé, même occasionnellement une quantité suffisante de boissons alcoolisées pour obtenir 0,80 g est en infraction.

Or ce taux peut-être atteint facilement, surtout à jeun. Voici, pour vous aider, quelques taux moyens d'alcoolémie provoqués par la consommation de boissons alcoolisées.

		:Alcoolémie probable 1 heure après absorption :			
		: A jeun		: avec un repas	
Vol (cm ³)	:Boissons	:Homme 75 Kg	: Femme 55 K	: Homme 75 K	: Femme 55 K
20	:Apéritif anisé 45° :(av/5volumes d'eau	: 0,13	: 0,19	: 0,08	: 0,12
60	:Apéritif à base de vin 16°	: 0,15	: 0,22	: 0,10	: 0,15
500	:Bière de luxe : 6-7° (1/2 L)	: 0,60	: 0,90	: 0,40	: 0,60
500	:Bière de table 5° (1/2 litre)	: 0,29	: 0,43	: 0,19	: 0,28
60	:Porto 20°	: 0,18	: 0,27	: 0,12	: 0,18
40	:Whisky 44°	: 0,36	: 0,54	: 0,24	: 0,36
500	:Vin ordinaire 11° :(1/2 litre)	: 0,83	: 1,24	: 0,55	: 0,82
375	:Champagne 1/2 Blle	: 0,68	: 1,02	: 0,46	: 0,89
40	:Alcool à 40°	: 0,32	: 0,48	: 0,21	: 0,31

Mais, en tout état de cause, pour ne subir aucune altération des réflexes et conduire sans aucun risque, il ne faut pas dépasser le taux d'alcoolémie de 0,30g;

On peut donc conseiller le repas dit "Bonne route " arrosé seulement de : 1/4 de litre de vin à 11° ou D'1/2 litre de bière 5° (pour un homme de 75 K).

.../...

.../...

QUE FAUT-IL FAIRE EN CAS DE CONSOMMATION EXCESSIVE D'ALCOOL?

Si vous êtes conducteur, 3 conseils sont recommandés :

- Attendez que l'alcool soit éliminé dans votre organisme, ou faites-vous piloter par quelqu'un qui n'a pas bu, ou prenez un taxi.

BOIRE ou CONDUIRE, IL FAUT CHOISIR.

L'ALCOOLEMIE EN EUROPE

Dans de nombreux pays, le taux légal est sensiblement plus bas qu'en France.

Dans d'autres, la moindre trace d'alcool est punissable.

Alors consultez bien cette carte et faites très attention aux cours de vos voyages.

- Liste des pays de l'EUROPE et des taux légaux d'alcoolémie:

AUTRICHE	0,8	NORVEGE	0,8
BELGIQUE	0,8	NOUV/ZELANDE	0,5
BULGARIE	0	PAYS BAS	0,5
DANEMARK	0,8	POLOGNE	0,5
ESPAGNE	0,8	R D A	0
FINLANDE	0,5	R F A	0,8
FRANCE	0,8	ROUMANIE	0
GDE BRETAGNE	0,8	SUEDE	0,5
GRECE	0,5	SUISSE	0,8
HONGRIE	0	TCHECOSLOVAQUIE	0
IRLANDE	1	YOUgosLAVIE	0,5
LUXEMBOURG	0,8		

RESUME : Je n'ai rien inventé, je n'ai fait que me documenter et vous résumer en quelques lignes ce qu'il faut ou ne pas faire au seuil de la nouvelle année; dispositions qu'il faudra maintenir chaque fois que l'on prendra le volant, même au delà du 1er de l'AN.

Très souvent sur les routes, je peux vous assurer que deux précautions valent mieux qu'une, il faudra choisir.

M. LLORCA

TOUR DE GARDE DES PHARMACIES - SECTEUR BANLIEUE NORD OUEST ANNEE 1987

La garde sera assurée du Samedi 19 H au Lundi 9 H à "volets fermés"

Pharmacie GISSOT/DELIBES CADOURS 61 85 70 58	Pharmacie BES/MULET GRENADE 61 82 67 24	Pharmacie VALETTE LEVIGNAC 61 85 43 27	Pharmacie BAYSSET MERVILLE 61 85 00 52	Pharmacie AYMARD GRENADE 61 82 61 23
1er JANVIER	4 JANVIER	11 JANVIER	16 JANVIER	25 JANVIER
1er FEVRIER	8 FEVRIER	15 FEVRIER	22 FEVRIER	1er MARS
8 MARS	15 MARS	22 MARS	29 MARS	5 AVRIL
12 AVRIL	19 e+ 20 AVRIL	26 AVRIL	1er MAI	3 MAI
8 MAI	--	10 MAI	17 MAI	--
24 MAI	28 MAI	31 MAI	14 JUIN	7 et 8 JUIN
28 JUIN	5 JUILLET	12 JUILLET	14 JUILLET	21 JUIN
26 JUILLET	2 AOUT	9 AOUT	23 AOUT	19 JUILLET
30 AOUT	6 SEPTEMBRE	13 SEPTEMBRE	20 SEPTEMBRE	15 et 16 AOUT
27 SEPTEMBRE	4 OCTOBERE	11 OCTOBERE	18 OCTOBERE	25 OCTOBERE
1er NOVEMBRE	8 NOVEMBRE	11 NOVEMBRE	15 NOVEMBRE	22 NOVEMBRE
29 NOVEMBRE	6 DECEMBRE	13 DECEMBRE	20 DECEMBRE	27 DECEMBRE
25 DECEMBRE	3 JANVIER 88	1er JANVIER 88	--	--

FOYER RURAL

ATHLETISME

=====

Notre section a bien débuté la saison 86/87 avec un franc succès du 3ème cross du 11 Novembre à Merville, qui a permis à une centaine de Mervilloises et Mervillois de se retrouver dans une chaude ambiance sportive. Tout le monde a pu participer aux différentes courses réservées aux habitants de notre commune;

Nos jeunes athlètes (de plus en plus nombreux) ont participé au cross de la "DEPECHE DU MIDI" à la Ramée. Pour certains d'entre eux ce fut le " Bâptême du feu"; mais l'on peut dire qu'ils firent honneur à leur maillot.

Nos minimes (garçons et filles) se sont ensuite rendus à GUJAN MESTRAS (bassin d'Arcachon) pour participer à l'un des plus grands cross de France (14 000 participants).

Les enfants intéressés par la pratique de l'athlétisme qui est le premier sport olympique peuvent s'inscrire tous les mercredis au stade de Merville de 17 H 15 à 18 H 30

(âge minimum 9 ans).

GYMNASTIQUE D'ENTRETIEN

=====

Notre activité a également repris tous les jeudis de 18 H à 19 H salle de la Mairie.

L'inscription est prise sur place.

YOGA

=====

Cette discipline qui a débuté au mois de Novembre compte déjà de nombreux adeptes.

Les séances ont lieu tous les vendredis de 18 H à 19 H 15.

Inscription le vendredi à 17 H 45 salle de la Mairie.

B. CAZES.

FOOTBALL CLUB MERVILLOIS

Comme tous les ans à cette époque, le F C M est heureux de vous présenter les résultats à la mi-saison de toutes les équipes (bilan plutôt favorable).

Je profite de cette occasion pour féliciter tous les joueurs et particulièrement tous les entraîneurs pour toutes ces heures sacrifiées au service du foot.

Je dois aussi remercier la formidable équipe de dirigeants qui m'entoure sans qui le club ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui. Je n'oublie pas tous ceux qui avec discrétion et modestie font un grand travail au sein de la société, je veux parler des mamans, des épouses, des accompagnateurs, et accompagnatrices qui, constamment nous aident dans notre tâche.

Je ne terminerai pas sans avoir dit un grand merci à tous les commerçants et artisans pour leur gentillesse et leur générosité.

Et enfin merci à vous tous pour l'aimable accueil que vous réservez à chaque fois lors de notre passage.

Pour l'année nouvelle permettez moi en mon nom personnel et celui de tout le bureau, de vous adresser nos vœux les plus sincères.

Le Président,
M. MASO.

Résultats des Equipes à mi-championnat

Equipe I - 4ème

Equipe II - 1ère

Minimes - terminent la 1ère phase à la 1ère place et de ce fait montent d'un cran pour la 2ème place.

Pupilles - terminent également 1er et eux aussi montent d'un cran pour la 2ème place.

Poussins A - terminent à la 2ème place mais monteront eux aussi pour disputer la 2ème place d'un cran.

Poussins B - terminent à la 3ème place et sont toujours engagés en coupe de France.

.../...

.../...

Les Débutants- sont engagés dans les plateaux qu'ils disputent tous les 15 jours et se comportent de fort bonne manière.

Voilà donc tous les résultats des équipes du F C M qui sont fort satisfaisants comme vous pouvez le constater à cette mi-championnat.

CH. VERON.

PETANQUE MERVILLOISE

La pétanque Mervilloise a terminé la saison par son repas traditionnel. Pour la première année, il a eu lieu dans les salles de la Mairie. Pour un coup d'essai ce fût un coup de maître. Rien n'avait été laissé au hasard, et encore une fois le brillant pétanqueur Emile MENUZZO , fit un gros effort pour régaler les 100 convives;

Le conseil municipal était représenté par Monsieur le Maire, M. LASKA, et M. MARCHAND.

Tous les présidents des sociétés sportives étaient présents M. MASO pour le Foot, M. ARRECGROS pour le rugby, M. Roger PARIS pour la clique, M. Robert PARIS pour l'A.C.C.A M. André SIMON pour le Comité des fêtes, ainsi que madame CARAVACA pour la chorale.

Ce fût une bien belle journée qui avait commencé la veille par son traditionnel concours en doublettes où le magnifique challenge JACOB a été gagné par la brillante doublette Lino TREVIGAN et Eric SANTAMANS. Ensuite le bilan sportif de la saison fût exposé, et encore une année où pas moins de 11 coupes ont été gagnées dans les concours officiels dans la région.

.../...

.../...

A signaler que Merville termine 5ème dans le secteur de Grenade, sur 22 sociétés au classement de la participation.

Le moment le plus émouvant fût quant M. de BEAUMONT remit à M. Jean DAURIGNAC et Livio MORETTO un magnifique diplôme de la Fédération Française de Pétanque à ses deux membres du bureau, pour leur dévouement depuis de nombreuses années au sein de la Pétanque Mervilloise.

La journée se prolongea en chansons et dans une saine ambiance, ou notre ami FERRANTE se fit un plaisir de faire danser tout le monde, jeunes et moins jeunes.

Ainsi se termine encore une très belle saison, en rappelant encore à tous les Mervillois, qu'il y a de la place pour tout le monde dans cette société, pour se distraire et passer d'agréables moments ensemble, dans cette vie de plus en plus stressante.

Le Bureau souhaite à tous ses membres et leurs familles ainsi qu'à tous les Mervillois et Mervilloises de joyeuses fêtes de fin d'année, une bonne année pour 1987 et aussi une bonne santé.

Le Président,
Jean BEDEL.

- CRECHE - HALTE GARDERIE - LIEU RECREATIF -

Vous avez déjà nous le savons :

- des associations sportives
- une fanfare
- une école de musique
- une bibliothèque
- un club 3ème Age etc

et pour vos enfants à Merville : les MARMOUSETS, vous ne connaissez pas, c'est la future association que vous allez nous aider à créer et qui a pour projet l'ouverture :

- d'une CRECHE PARENTALE (lieu accueillant 16 enfants environ de moins de 3 ans pour la journée).

- d'une HALTE GARDERIE l'Amusette" (lieu accueillant des enfants de moins de 6 ans pour une courte durée que les parents répartissent à leur gré 1 H - 2 H - 3 H - 1/2 journée, cet accueil ne pouvant excéder 3 journées 1/2/semaine).

Dans ces deux structures d'accueil les parents sont amenés à assurer à tour de rôle des permanences (déductibles) avec l'aide de professionnels.

- LIEU RECREATIF endroit où les enfants peuvent venir seuls ou accompagnés pour jouer sur place ou emprunter un jouet pour une période de 15 jours à 1 mois.

Tout ceci dans un local cédé gracieusement par Monsieur le Maire et son conseil municipal.

Ce projet ne saurait être mené à terme s'il ne correspond pas à votre besoin.

Les familles et les personnes n'ayant pas d'enfants peuvent participer à ce projet.

Nous vous invitons tous, à nous communiquer vos choix en téléphonant au 61 85 13 54 ou en répondant au questionnaire ci-après, à détacher et à adresser à la Mairie de Merville.

.../...

QUESTIONNAIRE.

1/ Désirez vous faire garder votre enfant ?

- à temps plein (5jours par semaine) OUI NON (1)
- à temps partiel OUI NON
- nombre d'enfants
- nom
- adresse

2/ Quels horaires vous conviendraient ?

.
.

3/ Seriez vous prêts (père-mère-ou grands-parents)

à participer à la garde des enfants ? OUI NON

si OUI : pour la crèche

- une demi-journée par semaine: OUI NON

pour la garderie

- 4 heures dans le mois OUI NON

Autres disponibilités

(Ces heures sont déductibles sur le coût de la garde)

4/ Seriez vous intéressés par un lieu récréatif avec :

- jeux sur place OUI NON
- prêt de jeux OUI NON
- les deux formules OUI NON

Si l'association fait une collecte de jeux, jouets et matériel divers, donneriez vous ? OUI NON

Pour le bon fonctionnement de cette future association il vous sera demandé une cotisation annuelle d'adhérents et une participation aux frais de fonctionnement.

A titre indicatif :

- de 80 à 120 F pour la cotisation annuelle d'adhérent à l'association;
- de 6 à 8 F l'heure en halte garderie,
- de 50 F en moyenne par jour et par enfant en crèche, concernant les frais de fonctionnement,
- de 10 à 20 F à l'année pour le lieu récréatif.

A VOUS TOUS JOYEUX NOEL et NOUVEL AN.

Les membres de l'association.

(1) rayer les mentions inutiles.